



Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2020 -20 H

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Eric LE GUEN, Caroline CHOLET, Bernard LE FLOC'H, Viviane GUEGUEN, Laurent MOTREFF, Marie-Pierre LAGADIC, Jacques TANGUY, Annie BRAULT, Mireille MORVEZEN, Gérard CREDOU, Jean-Luc RICHARD, Marc DEFACQ, Valérie DREAU, Patricia WILLIEME, Fabienne HELIAS, David DURAND, Olivier ANSQUER, Sophie COSSEC, Yann HIRIART, Thibaut SCHOCK, Marie BEAUSSART, Jean-Marie LACHIVERT, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN, Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane LE DOARÉ à Eric LE GUEN
Michelle DIONISI à Bernard LE FLOC'H
Madame Sylvie DUMINIL à Monsieur Frédéric LE LOC'H

Après avoir procédé à l'appel des présents, Eric le GUEN, président de séance constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il confirme l'absence de M. le Maire, retenu pour une urgence familiale.

Point à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur Eric le GUEN propose que soit ajouté à l'ordre du jour en point 9 : la validation des candidatures proposées pour la commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

1-Désignation du secrétaire de séance

Aux termes de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, « *au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations* ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Sophie COSSEC pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil Municipal.

Avant de poursuivre l'ordre du jour de la séance, M. Éric LE GUEN propose à ses collègues d'observer une minute de silence en hommage à **Jean Stéphan**, Agent communal depuis 1970 et Directeur Général des Services d'octobre 1990 à septembre 2008. Jean Stéphan fut également un bénévole actif au sein des associations de la commune.

2-Budget de la commune – affectation du résultat de l'exercice 2019

Monsieur LE GUEN expose :

• BUDGET PRINCIPAL

L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent. Celui-ci a reçu l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance du 11 février 2020.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du Compte Administratif 2019 du budget principal fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2019 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : **9 130 444,15€**
- Le total des dépenses (*réelles + ordre*) s'élève à : **7 449 701,32€**

Le résultat de clôture de l'exercice 2019, en fonctionnement s'élève à **1 680 742,83 €**.

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : **4 390 798,93€**
- Le total des dépenses (*réelles et d'ordre*) atteint : **6 052 071,27€**

Soit après incorporation du déficit de n-1, de - 849 276,86 €, un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : **1 661 272,34€**.

Auquel nous ajoutons les restes à réaliser 2019 :

En dépenses : **1 098 092,47 €**

En recettes : **540 780,03€**.

Soit un solde de **557 312,44€**

Le besoin de financement de l'investissement 2019 (addition du déficit d'investissement de n-1 et du solde de la section + les RAR en dépenses – les RAR en recettes) s'élève donc à : **2 218 584,78€ €**

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2019, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **1 680 742,83 €**
- Un besoin de financement pour : **2 218 584,78 €**

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 680 742,83 € au compte 1068.

En outre, nous devons reprendre les résultats de 2 budgets annexes clos dernièrement : budget de l'assainissement et budget de la caisse des écoles.

- **BUDGETS ANNEXES**

A- Assainissement

Ce budget a été clôturé au 31/12/2017, la reprise du résultat au budget principal n'a pas été faite en 2018. Il est nécessaire de régulariser la situation.

À la clôture de l'exercice 2017 le compte administratif du budget Assainissement faisait apparaître les résultats suivants :

1) En section de fonctionnement :

Un solde positif de 107 004,63 €.

Compte-tenu du besoin de financement au budget principal, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget de l'Assainissement **au compte 1068 pour 107 004,63€.**

2) En section d'investissement :

La section d'investissement présente **un solde négatif de 143 302,44€** qu'il faut ajouter au **compte 001 en dépenses.**

B- Caisse des écoles

Le budget de la caisse des écoles est clos depuis le 31/12/2019.

1) En section de fonctionnement :

Le dernier Compte Administratif a présenté **un résultat de fonctionnement de 0 €**, par conséquent aucune reprise n'est à prévoir.

2) En section d'investissement :

La section d'investissement, quant à elle, **présentait un solde positif de 2 974,62 €.**

Le fonctionnement des comptes de reprise des résultats 001 et 002 impose une seule inscription dans un seul sens : dépenses ou recettes.

Il est proposé d'inscrire **2 974,62 € sur le compte 001 en dépense en déduction** des déficits repris des budgets principal et assainissement.

Le besoin de financement final s'élève à 2 358 612,60€

Compte-tenu des éléments détaillés précédemment, je vous propose l'affectation du résultat 2019 comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019
AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET COMMUNE

Résultat d'investissement 2019

Solde d'exécution d'investissement 2019 Commune sur compte 001	- 1 661 272,34 €
Solde d'exécution d'investissement 2017 Assainissement sur compte 001	- 143 302,44 €
Solde d'exécution d'investissement 2019 Caisse des écoles sur compte 001	+ 2 974,62 €
Restes à réaliser investissement 2019 (dépenses)	- 1 098 092,47 €
Restes à réaliser investissement 2019 (recettes)	+ 540 780,03 €

Besoin de financement de l'investissement 2019 **-2 358 912,60 €**

Résultat de fonctionnement 2019

Résultat de l'exercice 2019	+1 680 742,83 €
Résultat 2017 de l'assainissement	+ 107 004,63 €

Résultat à affecter **+ 1 787 747,46 €**

AFFECTATION

En réserve sur le compte 1068	1 787 747,46 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

La commission FINANCES/SPORT-ASSOCIATIONS a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 juillet 2020.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

3- Budget primitif 2020 de la commune

Monsieur LE GUEN expose :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2020 de la commune, pour lequel chacun des chapitres de chaque section devra faire l'objet d'une délibération.

En termes de méthodologie, nous suivrons l'ordre suivant : d'abord les recettes, et ensuite les dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour l'année 2020, le budget primitif de **fonctionnement** s'équilibre à la somme de **8 118 560,85 €** et le budget **d'investissement** à la somme de **6 123 548,50 €**.

Afin que chacun d'entre vous puisse analyser les prévisions par chapitre, au préalable une vue d'ensemble du budget primitif de la commune vous est préalablement présentée, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

Il est ainsi porté à votre connaissance que :

1) **Le budget de fonctionnement 2020** prévoit une épargne brute de 1 241 797,85 € et une épargne nette de 620 066,85 €

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB), la crise sanitaire du covid-19 impacte fortement les finances de notre commune. Le coût direct est estimé à 400 000€ hors charges de personnel.

La baisse des recettes, directement liée à la crise sanitaire sera d'environ 450 000 € (redevances et droits des services de Rosquerno Estuaire, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (y compris les participations des communes conventionnées), de l'Espace Jeunes, de la restauration scolaire, des spectacles, du Musée Bigouden, des droits de place sur le marché, des redevances des terrasses...).

En contrepartie, les dépenses de fonctionnement vont baisser d'environ 100 000 €, par rapport à l'année 2019 (l'alimentation, les activités de l'ALSH et de Rosquerno, les prestations des artistes pour les spectacles...).

En fonctionnement, une ligne spécifique a été créée pour identifier les dépenses supplémentaires en lien direct avec la crise sanitaire. Une somme de 50 000 € est inscrite au budget primitif 2020 pour l'achat de masques, plexiglas, gants, gel hydroalcoolique...

2) **Le budget d'investissement 2020** présente quant à lui un déficit prévisionnel cumulé d'environ 1 380 000 € qui nécessiterait un recours à l'emprunt du même montant pour répondre aux exigences d'équilibre budgétaire.

En 2019, la commune a contracté un emprunt pour 2 000 000€ alors que le budget primitif présentait un besoin de plus de 4 600 000 €. Ceci tient principalement au fait que par souci de transparence nous inscrivons l'intégralité des dépenses, même lorsqu'elles sont appelées à se réaliser sur plusieurs exercices.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

SYNTHÈSE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2020, nous estimons les recettes de fonctionnement à 8 118 560,85 €

RECETTES RÉELLES BP + DM 2019	RECETTES RÉELLES CA 2019	RECETTES RÉELLES BP 2020
8 211 440 €	8 862 474,51 €	7 962 217,85 €
RECETTES TOTALES BP + DM 2019	RECETTES TOTALES CA 2019	RECETTES TOTALES BP 2020
8 363 600 €	9 130 444,15 €	8 118 560,85 €

La différence entre les recettes réelles et les recettes totales est de 1 398 140,80 € (381 830 € pour les opérations d'ordre entre sections et 1 016 310,85 € de virement à la section d'investissement).

Comme chaque année, nous estimons les recettes avec prudence d'autant plus que la reprise des activités (périscolaire, extrascolaire, culturelles et Rosquerno Estuaire) est incertaine.

Chapitre 013 : ATTÉNUATIONS DE CHARGES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
60 000 €	80 946,78 €	60 000 €

Ces recettes comprennent les remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie pour les agents en arrêt de travail.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 60 000 € au chapitre 013 « Atténuations de charges ».**

Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
677 060 €	767 545,20 €	424 460 €

L'estimation des recettes de ce chapitre est fortement diminuée par rapport aux réalisations de l'exercice 2019.

Les recettes prévisionnelles par activité sont détaillées de la manière suivante :

- Rosquerno Estuaire : 40 000€
- Périscolaire et ALSH : 98 700€
- Restaurant scolaire : 105 000€
- Espace jeunes : 5 500€
- Billetterie des spectacles : 66 400€
- Billetterie et boutique du Musée Bigouden : 31 000€

Les redevances d'occupation du domaine public seront en baisse compte tenu de l'annulation des redevances pour les terrasses adressées aux commerçants (cf délibération du CM du 30/06/2020). Il est inscrit 24 000 € pour 2020.

Les autres recettes envisagées sur ce chapitre n'appellent pas d'observations particulières.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 424 460 € au chapitre 70 "Produits des services".**

Chapitre 73 : IMPÔTS ET TAXES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
5 120 700 €	5 182 759,26 €	5 235 841,85 €

Ce chapitre est constitué des impôts locaux, des droits de mutation, des droits de place et de la compensation de la taxe professionnelle. Il représente une part importante des recettes de la commune.

En 2020, les taux d'imposition n'augmenteront pas. Le budget prévisionnel a été établi sur les indications reçues de la DGFIP. Compte-tenu de l'augmentation des bases, le produit des impôts locaux est estimé à 4 260 000€.

Le montant de l'attribution de compensation de la CCPBS qui nous a été communiqué est de 508 441,85 € pour 2020.

Les recettes des droits de place du marché sont diminuées, celui-ci ne s'est en effet pas tenu durant une longue période : - 36 000€ environ par rapport aux recettes 2019.

Les informations collectées sur l'état du marché immobilier nous conduisent à prévoir une augmentation des droits de mutations à hauteur de 370 000€, contre environ 360 000€ en 2019.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 5 235 841,85 € au chapitre 73 "Impôts et taxes".**

Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
1 990 980 €	2 157 662,19 €	2 157 216 €

Nous avons reçu les notifications pour les dotations de l'État. Nous percevrons pour l'année 2020, 739 443€ au titre de la Dotation Forfaitaire, 759 136€ de Dotation de Solidarité Rurale et 204 411€ de Dotation Nationale de Péréquation. Soit + 68 794€ par rapport à l'an passé.

Les aides de la CAF pour les activités péri et extrascolaires devraient être équivalentes à celles de 2019.

Les communes conventionnées participeront au fonctionnement des accueils de loisirs à hauteur de 80 000€.

Les services culturels bénéficieront de subventions. 14 800€ du département pour l'activité spectacles et 13 200€ de fonds européen pour le Musée. Ainsi qu'une aide régionale dans le cadre de la Fête de la Bretagne de 7 000€.

La compensation des taxes locales, environ 145 000€, est basée sur la notification reçue.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 2 157 216 € au chapitre 74 "Dotations, subventions et participations".**

Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
358 000 €	373 316,13 €	74 700 €

Ce chapitre regroupe surtout les recettes des loyers, les locations perçus par la ville et divers remboursements de frais.

37 100€ sont inscrits pour les loyers des immeubles.

Le service culturel connaît en 2020 une baisse d'activité, nous inscrivons donc 32 000€ pour l'activité Congrès.

L'importante différence avec le CA 2019 provient de l'intégration du résultat du budget du Lotissement du Halage de près de 309 000€ sur l'exercice passé.

Pour mémoire en 2018, nous avons réalisé 58 287,58€ de recette au chapitre 75.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 74 700 € au chapitre 75 "Autres produits de gestion courante".

Chapitre 76 : PRODUITS FINANCIERS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
0 €	61,29 €	0 €

En 2020, nous n'inscrivons pas d'intérêt sur les parts sociales.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'absence de recettes au chapitre 76 de "Produits financiers".

Chapitre 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
4 700 €	300 199,19 €	10 000 €

Ce chapitre est constitué de vente de biens, de recettes exceptionnelles et du produit résultant de l'occupation de locaux communaux par les lycées et collèges.

L'écart entre le budget prévisionnel et le compte administratif s'explique sur ce chapitre par les produits de cession. Les ventes sont inscrites au BP à la section d'investissement (chapitre 024) mais réalisées sur la section de fonctionnement.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 10 000 € au chapitre 77 "Produits exceptionnels".

Chapitre 78 : REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
0 €	0 €	0 €

En 2020, nous n'inscrivons aucun crédit sur ce chapitre

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'absence de recettes au chapitre 78 de "Produits financiers".

Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
152 160 €	267 969,64 €	156 343 €

Sous ce chapitre se concentrent les travaux en régie (réalisés par les Services Techniques pour le compte de la commune) et les amortissements de certaines subventions perçues. 150 00€ pour les travaux en régie et 6 343€ d'amortissements de subventions.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 156 343 € au chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

SYNTHÈSE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES BP + DM 2019	DÉPENSES RÉELLES CA 2019	DÉPENSES RÉELLES BP 2020
6 907 520 €	6 726 162,70 €	6 720 420 €
DÉPENSES TOTALES BP + DM 2019	DÉPENSES TOTALES CA 2019	DÉPENSES TOTALES BP 2020
8 363 600 €	7 449 701,32 €	8 118 560,85€

Nous souhaitons contenir ces dépenses tout en préservant le niveau et la qualité du service public. Ce résultat est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des services municipaux.

Pour y parvenir, il nous faudra encore compter sur un suivi particulier des enveloppes budgétaires par les responsables des services de la ville.

Chapitre 011 : CHARGES À CARACTÈRE GENERAL

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
1 777 520 €	1 716 311,69 €	1 705 770 €

Afin de conserver une capacité d'investissement suffisante, nous souhaitons bien maîtriser les dépenses tout en permettant aux services municipaux de disposer de suffisamment de crédits pour mener à bien leurs missions. Pour 2020, nous inscrivons 1 705 770€

Les inscriptions de la majeure partie des articles du chapitre 011 ont donc été évaluées en tenant compte des besoins des services et en fonction des dépenses effectivement faites sur l'année 2019.

Les prévisions de dépenses sont en baisse sur plusieurs postes tels que l'alimentation (fonctionnement à minima du restaurant scolaire durant plus de 3 mois, fermeture du centre de Rosquerno,), les achats de prestations de service (activités extérieures de l'alsh et de l'espace jeunes, annulation des spectacles au Triskell).

Pour d'autres lignes budgétaires l'augmentation est inévitable : les achats de fournitures non-stockées liés aux équipements pour le Covid-19, les livres pour la médiathèque (en 2019 le fonds a été constitué sur la section investissement), les contrats de prestations de services toujours plus nombreux pour les diverses maintenances.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 1 705 770 € au chapitre 011 "Charges à caractère général".**

Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
4 100 000 €	4 066 623,58 €	4 040 000 €

Comme indiqué lors de la présentation du ROB, une légère baisse de la masse salariale est prévue en 2020.

Cette prévision tient toutefois compte de la mise en place du RIFSEEP depuis le 1^{er} avril 2020, des évolutions de carrières, des élections municipales du mois de mars, de la participation au CNAS, de la protection sociale complémentaires, etc.

Bien entendu les efforts de gestion des charges de personnel se poursuivent en 2020. Chaque vacance de poste fera l'objet d'une étude particulière. Les remplacements des arrêts de maladie seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service et de norme d'encadrement.

Tout comme elle l'avait évoqué en commission, Mme Janick Moriceau souligne le fait que certains postes ouverts ne sont aujourd'hui pas pourvus, en particulier des postes à responsabilité.

Elle s'interroge sur la pertinence d'un audit interne, dont pourraient émerger des pistes d'amélioration. Il est courant de considérer que les investissements sont vertueux et le fonctionnement dispendieux, or il faut, selon elle, savoir aussi recruter sur les bons profils pour optimiser le fonctionnement des services et accompagner les lourds projets d'investissement. Pour ces raisons, Mme Moriceau annonce qu'elle s'abstiendra sur l'approbation de ce chapitre

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 4 040 000 € au chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés".**
(Abstentions de Janick MORICEAU et de Laurent CAVALOC).

Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
850 500 €	821 443,99 €	826 650 €

La commune souhaite préserver le soutien qu'elle apporte au monde associatif, créateur de lien social.

Les subventions annuelles versées aux associations en 2019 se sont élevées à la somme de 159 270 €, montant auquel s'ajoutent les aides en nature constituées par la mise à disposition gracieuse de salles, le prêt de matériel, etc. Les subventions scolaires et jeunesse étaient de 49 063,69€.

En 2020, nous inscrivons respectivement 170 000€ et 30 000€ pour soutenir ces activités, ainsi que 10 000€ pour la subvention de solidarité internationale.

La subvention 2020 à l'OGEC est calculée à hauteur de 123 500€ en légère baisse compte-tenu du nombre d'enfants pont-l'abbiste fréquentant les écoles catholiques. Celle au CCAS est maintenue au même niveau soit 125 000€.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 826 650 € au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante".**

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIÈRES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
124 500 €	108 122,60 €	105 000 €

Les charges d'intérêts sont en baisse en 2020. L'évolution de celles-ci dépendra de la souscription ou non d'un nouvel emprunt.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 105 000 € au chapitre 66 "Charges financières".**

Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
25 000 €	13 660,84 €	23 000€

Le chapitre 67 concerne essentiellement les subventions exceptionnelles versées aux associations. En 2020, nous prévoyons 20 000 €, auxquels nous ajoutons 3 000€ en cas de nécessité d'annulation de titres sur les années antérieures et charges exceptionnelles non-prévisibles.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 23 000 € au chapitre 67 "Charges exceptionnelles".**

Chapitre 022 : DÉPENSES IMPRÉVUES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
30 000 €	0 €	20 000 €

Comme nous en avons la possibilité (jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement), nous inscrivons par précaution une enveloppe de 20 000 €.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 20 000 € au chapitre 022 "Dépenses imprévues".**

Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
337 260 €	723 538,62 €	381 830 €

Aucun flux de trésorerie à ce chapitre, juste des passations d'écritures.

On y trouve les dotations aux amortissements qui seront en hausse avec l'intégration dans l'inventaire de nouveaux biens à amortir. Sont aussi comptabilisées dans ce chapitre les sorties d'actif lors des cessions de biens, mais celles-ci ne sont pas prévisibles.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 381 830 € au chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections".**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT

RECETTES RÉELLES 2020	DÉPENSES RÉELLES 2020	ÉPARGNE BRUTE 2020
7 962 217,85 €	6 720 420 €	1 241 797,85 €
RECETTES TOTALES 2020	DÉPENSES TOTALES 2020	RÉSULTAT DE

		FONCTIONNEMENT 2020
8 118 560,85 €	7 102 250 €	1 016 310,85 €

Le budget primitif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 016 310,85 €.

L'épargne nette est estimée à 620 066,85 €. C'est ce montant qui servira d'autofinancement pour lancer certains investissements, dont nous allons maintenant aborder la section.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 1 016 310,85 € au chapitre 023 "Virement à la section d'investissement".**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES À RÉALISER

Plusieurs projets entamés en 2019 n'ont pu être achevés, du moins au niveau financier. Même si les travaux sont terminés, certaines factures n'étaient pas parvenues à la clôture de l'exercice.

De même, il existe des Restes à Réaliser (RAR) en recettes. Il s'agit essentiellement des subventions notifiées mais dont les versements ne sont pas complets.

Le montant des RAR sera inclus dans chaque chapitre ci-dessous afin d'avoir plus de lisibilité sur le budget global.

Edition des restes à réaliser 2019		
Budget Commune		
IMPUTATION	LIBELLE	RESTE A RÉALISER
202	Frais liés à la réactualisation des documents d'urbanisme	1 566,00 €
	Dépenses	1 566,00 €
2031	Frais d'études	9 120,00 €
	Dépenses	9 120,00 €
2041512	Fonds de concours enfouissement de réseaux	347 908,71 €
	Dépenses	347 908,71 €
2051	Licences logiciels	19 411,43 €
	Dépenses	19 411,43 €
2111	Terrains	- €
21312	Bâtiments scolaires	- €
21318	Autres bâtiments publics	- €
2152	Installations de voirie	769,22 €
21534	Réseaux d'électrification	29 252,14 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 476,96 €
2182	Matériel de transport	23 974,00 €
2184	Mobilier	21 188,57 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 445,94 €
	Dépenses	78 106,83 €
2312	Agencement et aménagement de terrains	70 000,00 €
2313	Constructions	267 024,68 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	304 954,82 €
	Dépenses	641 979,50 €
	Total dépenses	1 098 092,47 €
1321	Subventions d'investissement non amortissable - État	132 924,73 €
	Recettes	132 924,73 €
1323	Subventions d'investissement non amortissable - Département	121 121,00 €
	Recettes	121 121,00 €
1331	DETR - équipements amortissables	22 500,00 €
	Recettes	22 500,00 €
1341	DETR - équipement non amortissable	138 484,30 €
	Recettes	138 484,30 €
1347	DSIL - équipement non amortissable	125 750,00 €
	Recettes	125 750,00 €
	Total recettes	540 780,03 €

Le solde des restes à réaliser 2019 s'élève 557 312,44€

Mme Moriceau s'étonne de ne pas trouver l'opération « Eglise de Lambour » au titre des restes à réaliser (dépenses – subventions). Il est lui est indiqué qu'en l'absence de notification du marché de travaux, le montant des dépenses ne peut pas faire l'objet d'un engagement comptable.

M. Bernard Le Floc'h précise que la nouvelle architecte des Bâtiments de France s'est emparée du dossier, et que nous pouvons désormais espérer la production de compléments relatifs à l'analyse technique des offres, ce qui permettrait de tabler pour un démarrage des avant la fin de l'année 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

SYNTHÈSE RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES BP 2019	RECETTES RÉELLES CA 2019	RECETTES RÉELLES BP 2020
7 340 648,68 €	3 666 213,91 €	3 325 627,90 €
RECETTES TOTALES BP 2019	RECETTES TOTALES CA 2019	RECETTES TOTALES BP 2020
8 826 977,08 €	4 390 798,93 €	4 738 768,75 €

Les recettes d'investissement sont dépendantes de la bonne tenue de notre section de fonctionnement puisque les excédents de cette dernière représentent une grande partie des recettes totales hors emprunts (le montant de l'emprunt d'équilibre est de 1 384 779,75 €).

Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
1 118 820 €	0 €	1 016 310,85 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 1 016 310,85 € au chapitre 021 "Virement de la section de fonctionnement".

Chapitre 024 : PRODUITS DES CESSIONS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
789 724 €	0 €	477 227 €

Pour l'année 2020 la commune prévoit de céder plusieurs terrains :

- Quai Henry-Maurice Bénard pour 16 800€
- Une parcelle Route de Troliguer pour 3 340€
- 2 terrains situés à Ti-Carré au profit de la CCPBS et de l'Unité centrale de production de repas.

L'ensemble pour 172 400€.

- 1 terrain à Ty Glazen Cosquer pour 124 660€
- La division en volume de l'immeuble de la médiathèque pour 160 000€.

A noter que les inscriptions des cessions s'effectuent en section d'investissement mais que les recettes effectives sont enregistrées en section de fonctionnement. C'est pourquoi malgré les ventes réalisées le CA reste toujours à 0€.

Compte-tenu du fait que ces cessions sont déjà intervenues, Janick Moriceau a signalé que son groupe ne prendrait pas part au vote.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 477 227 € au chapitre 024 "Produits des cessions".**

Janick MORICEAU et Laurent CAVALOC n'ont pas pris part au vote.

Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
1 289 917,50 €	1 292 267,82 €	2 161 270,87 €

Ce chapitre est conséquent grâce à l'excédent de fonctionnement de l'année n-1, qui s'élève à 1 680 742,83 €. A cette somme nous ajoutons le résultat de fonctionnement 2017 du budget assainissement qui représente 107 004,63€. Soit une réserve totale de 1 787 747,46€.

Le versement du fonds de compensation de la TVA arrive également dans ce chapitre avec plus de 323 000 € prévus pour 2020.

La taxe d'aménagement et de versement pour sous-densité vient compléter les recettes de ce chapitre pour 50 000€.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 2 161 270,87 € au chapitre 10 "Dotations, fonds divers et réserves".**

Janick MORICEAU et Laurent CAVALOC n'ont pas pris part au vote.

Chapitre 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
618 464,26 €	365 102,95 €	681 930,03 €

La majorité des subventions proviennent des restes à réaliser

Nous pourrons aussi compter sur la DETR, obtenue en 2020, pour 10 150€ pour la sécurisation des abords de « l'école Jules Ferry ».

En outre nous pouvons ajouter à ce chapitre une recette de 105 000 € pour le Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Aiguillon Construction dans le cadre de travaux rue du Prat, ainsi que le solde du PUP de Ti-Carré pour 20 000€.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 681 930,03 € au chapitre 13 "Subventions d'investissement".**

Chapitre 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
1 200 €	2987,50 €	1 200 €

Il s'agit du remboursement des prêts d'honneur accordés par la ville.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 1 200 € au chapitre 27 "Autres immobilisations financières".

Chapitre 458 : OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
26 300 €	3 256,80 €	4 000 €

On retrouve sous ce vocable, le paiement des travaux (souvent de voirie) effectués pour le compte d'autres entités comme le Conseil Départemental, la Communauté de Communes ou des entreprises privées.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 4 000 € au chapitre 458 "Opérations d'investissements sous mandat".

Chapitre 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
337 260 €	723 538,62 €	381 830 €

Le Chapitre 040 comporte les dotations aux amortissements et les plus-values sur cession.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 381 830 € au chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"

Chapitre 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
30 248,40 €	1 046,40 €	15 000 €

Il s'agit d'acomptes versés sur les dépenses d'investissement, qui viennent en déduction ensuite des factures définitives.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 15 000 € au chapitre 041 "Opérations patrimoniales".

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

SYNTHÈSE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES BP 2019	DÉPENSES RÉELLES CA 2019	DÉPENSES RÉELLES BP 2020
7 795 291,82 €	4 933 778,37 €	4 150 605,34 €
DÉPENSES TOTALES BP 2019	DÉPENSES TOTALES CA 2019	DÉPENSES TOTALES BP 2020
8 826 977,08 €	6 052 071,27 €	6 123 548,50 €

Hors remboursement du capital des emprunts, les dépenses réelles d'investissement 2020 devraient être de l'ordre de 3,5 M€, dont 1 098 092,47 € de restes à réaliser.

Frédéric LE LOC'H annonce que son groupe s'abstiendra sur l'ensemble des chapitres de dépenses de la section d'investissement.

Chapitre 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
650 000 €	619 974,18 €	621 731 €

Sans emprunt nouveau en 2020 le remboursement du capital s'élèvera à 621 731€.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 621 731 € au chapitre 16 "Remboursement d'emprunts et dettes".**

Janick MORICEAU et Laurent CAVALOC n'ont pas pris part au vote.

Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL et Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
169 627,02 €	35 433,94 €	53 106,12 €

Sont prévus à ce chapitre les frais d'études et acquisitions de logiciels.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la l'unanimité la somme de 53 106,12 € au chapitre 20 "Immobilisations incorporelles".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 204 : SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
611 630,18 €	253 529,22 €	425 618,71 €

Il s'agit des fonds de concours pour les enfouissements de réseaux électriques et télécom (conventions conclues avec le SDEF). Une partie des travaux est payée sous forme de subvention et l'autre au chapitre 21.

Les travaux prévus, en cours ou en attente de réception des factures sont localisés rue de la Gare, route de l'île Chevalier, Ti-Carré, place Benjamin Delessert, rue du Prat, au bois Saint Laurent pour les plus importants.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la l'unanimité la somme de 425 618,71 € au chapitre 2041512 "Subventions d'équipement versées".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN s'abstiennent se sont abstenus.

Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
734 425,04 €	640 874,26 €	821 999,90 €

Vous avez ci-après et par ordre décroissant, les principaux investissements prévus à ce chapitre :

-Renouvellement du matériel 300 000 €
-Acquisitions foncières 268 700 €
-Installation d'un terrain multisports 60 000 €
- Travaux sur les bâtiments 44 300 €
-Installation d'une aire de jeux devant la médiathèque 30 000 €
-L'extension de réseaux pour le parking situé rue de la Gare et à Ti-Carré 29 200 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 821 999,90 € au chapitre 21 "Immobilisations corporelles".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
5 590 163,16 €	3 347 996,75€	2 220 084,61 €

Les inscriptions les plus élevées concerneront les opérations suivantes :

- Travaux rue de la Gare 900 000 €
- Solde construction et aménagement de la médiathèque..... 240 000 €
- Aménagement de la rue du Prat 305 000 €
- Travaux de voirie 250 000 €
- Réhabilitation de la cuisine, du restaurant scolaire 160 000 €
- Centre de secours (participation 2020) 100 000 €
- Mairie/Château 100 000 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 2 220 084,61 € au chapitre 23 "Immobilisations en cours".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
2 000 €	1 000 €	2 000 €

Sont inscrits à ce chapitre, les prêts d'honneur accordés par la ville.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 2 000 € au chapitre 27 "Autres immobilisations financières"**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 458 : OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
14 033,53 €	11 557,53 €	6 065 €

Il s'agit des réfections définitives de voirie réalisées après les travaux opérés par le Conseil Départemental, la CCPBS ou d'autres entreprises privées.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 6 065 € au chapitre 458 "Opérations d'investissement sous mandat".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
152 160 €	267 969,64 €	156 343 €

C'est le "pendant" du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les travaux en régie que l'on retrouve ici sont à la fois des recettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement, de même que pour les amortissements des subventions d'équipements; d'où ce jeu d'écritures compensatoires appelé opérations de transfert entre sections.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 156 343 € au chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
30 248,40 €	1 046,40 €	15 000 €

Les montants inscrits à ce chapitre correspondent à des acomptes versés sur des dépenses d'investissement. Ils sont ensuite déduits des factures et on les retrouve alors en recettes d'investissement.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 15 000 € au chapitre 041 "Opérations patrimoniales".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

Chapitre 001 : SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE

BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
849 276,86 €	849 276,86 €	1 801 600,16 €

Ce montant correspond au report du résultat cumulé de la section d'investissement (déficit de 1 661 272,34 €) auquel nous ajoutons le résultat négatif du budget assainissement non repris lors de sa clôture pour 143 302,44€.

En outre, le budget de la caisse des écoles a été clôturé le 31/12/2019. Le résultat de la section d'investissement présentait un solde positif de 2 974,62€. Nous le reprenons aussi au chapitre 001. Ce solde positif vient diminuer le solde d'exécution.

Soit $1\ 661\ 272,34 + 143\ 302,44 - 2\ 974,62 = 1\ 801\ 600,16\text{€}$

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 1 801 600,16 € au chapitre 001 "Solde d'exécution reporté".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RÉSULTAT

RECETTES RÉELLES 2020 (hors emprunt)	DÉPENSES RÉELLES 2020	RÉSULTAT SUR OPERATIONS RÉELLES
3 325 627,90 €	4 150 605,34 €	- 824 977,44 €
RECETTES TOTALES 2020 (hors emprunt)	DÉPENSES TOTALES 2020 (hors reprise du résultat)	RÉSULTAT ANNUEL 2020
4 738 768,75 €	4 321 948,34 €	416 820,41 €
RECETTES TOTALES 2020 (hors emprunt)	DÉPENSES TOTALES 2020	RÉSULTAT INVESTISSEMENT CUMULÉ
4 738 768,75 €	6 123 548,50 €	- 1 384 779,75 €

Le résultat annuel 2020 est estimé à 416 820,41€. Malgré les nombreux investissements prévus, nous parvenons à réduire le déficit cumulé qui s'établit à moins de 1,4 M€ contre 1,8 M€ en 2019.

La commission FINANCES/SPORT-ASSOCIATIONS a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 juillet 2020.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 1 384 779,75 € au chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées".**

Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Jean-Marie LACHIVERT, Sylvie DUMINIL, Frédéric LE LOC'H, Harmonie PAULHAN se sont abstenus.

4- Budget primitif 2020 du port de plaisance

Monsieur Éric LE GUEN expose :

La section d'exploitation (fonctionnement) 2020 s'équilibre à la somme de 16 500 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 4 121,17 €.

SECTION D'EXPLOITATION : LES RECETTES

L'unique recette d'exploitation du port de plaisance est constituée par les redevances versées par les plaisanciers pour un total de 16 500 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité la somme de 16 500 € au chapitre 70, "Produits des services".

SECTION D'EXPLOITATION : LES DEPENSES

Les chapitres des dépenses d'exploitation du port à voter sont :

– Chap. 011 : Les charges à caractère général	6 923,33 €
– Chap. 012 : Les charges de personnel affecté au port	8 500,00 €
– Chap. 042 : Les dotations aux amortissements.....	498,90 €
– Chap. 001 : Déficit d'exploitation reporté	577,77 €
– Total dépenses.....	16 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

Les chapitres des dépenses d'investissement du port à voter sont :

– Chap. 23 : Installations, matériel et outillage technique	0,00 €
– Chap. 21 : Autres dépenses sur immobilisations corporelles	4 121,17 €
– Total dépenses.....	4 121,17 €
–	

SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RECETTES

– Chap. 040 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	498,90 €
– Chap. 001 : Excédent reporté.....	3 622,27 €
– Total recettes.....	4 121,17 €

La commission FINANCES/SPORT-ASSOCIATIONS a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 juillet 2020.

Bernard Le Floc'h complète l'exposé du rapporteur en annonçant l'achat d'une petite embarcation qui permettra d'accéder plus facilement à l'étang et au port et de les débarrasser des objets indésirables qui s'y trouvent.

Il s'est par ailleurs rapproché des services des Phares et Balises afin que ces derniers programment quelques travaux, notamment en matière de signalisation sur la rivière.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du port de plaisance (Janick Moriceau et Laurent Cavaloc se sont abstenus)

5- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, en date du 04 février 2020 relatif à la révision des attributions de compensation 2020 : facturation ADS 2019, répartition « petite enfance », GEMAPI et Tourisme

Monsieur Eric LE GUEN expose :

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCPBS est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes mais également en cas de révisions dérogatoires des attributions de compensation.

Il appartient aux Conseils municipaux de se prononcer sur les propositions issues du rapport de la CLECT selon la règle de la majorité qualifiée, en cas de révision dite « libre »

Lors de sa réunion en date du 04 février 2020, la CLECT a abordé les points suivants et une révision des attributions de compensation a été proposée :

- Facturation ADS 2019,
- Répartition « petite enfance »,
- GEMAPI
- Tourisme

Il donne lecture du rapport de la CLECT et de son compte rendu et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport.

La commission FINANCES/SPORT-ASSOCIATIONS a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 juillet 2020.

- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en date du 04 février 2020, annexé à la présente délibération.**

6- Attribution des subventions annuelles aux associations

Monsieur Laurent MOTREFF expose :

Afin de soutenir les associations, la commune attribue chaque année des subventions de fonctionnement et de manifestations. Ces subventions sont versées sous réserve que le dossier de demande ait été transmis et/ou que la manifestation ait eu lieu.

Comme annoncé lors de la commission « Sport - Associations » du 9 juin 2020, celle-ci sera amenée à travailler sur les modalités d'attribution des subventions (mise en place de critères) pour les années à venir.

Cependant, afin de permettre une meilleure lisibilité du tableau de subvention, il est proposé dès cette année d'adopter un nouveau tableau de présentation.

Il est également proposé des modifications soumises à délibération pour l'année 2020 :

1) Pour les associations de sport de compétitions extérieures, il est proposé de modifier les montants attribués en 2019 (en raison du changement du nombre d'adhérents) :

Handball Club Bigouden : 43 pont-l'abbistes x 10€ + 100€ pour un sport collectif = 530€

Club des Archers Bigoudens : 8 pont-l'abbistes x 10€ + 50€ pour un sport individuel = 130€

Plomeur Tennis de Table : 7 pont-l'abbistes x 10€ + 50€ pour un sport individuel = 120€

2) Dans la partie « sport de loisirs », une demande d'aide de la part de l'association des Fléchettes Bigoudènes a été faite : il est proposé d'attribuer une subvention de 120€ (correspondante à la subvention allouée au Foot Loisirs et la Pétanque Bigoudène).

3) Dans la partie « culturelles et loisirs », l'association Les Ribines avait obtenu une subvention de 500€ en aide au démarrage. L'association a fait une demande à hauteur de 700€.

4) Pour les associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholique et Restos du Cœur), il est proposé une augmentation de 0.9% correspondante à l'inflation de la taxe d'habitation.

5) Dans la colonne manifestation, il est proposé d'attribuer une subvention de 700€ en aide au Comité d'Animation de Pont-l'Abbé dans le cadre des animations des Gras et de Noël. La subvention sera versée qu'à condition de la tenue de ces manifestations.

La commission FINANCES/SPORT-ASSOCIATIONS a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 juillet 2020.

Avant de procéder au vote sur cette délibération, plusieurs conseillers municipaux souhaitent s'exprimer :

Viviane Guéguen tout d'abord, signale que Pont-l'Abbé est la seule commune à verser une subvention aux Restos du Cœur qui œuvrent pourtant sur un territoire très élargi. Il en est vraisemblablement de même pour le Secours Populaire qui accueille et accompagne également de très nombreux bénéficiaires venant de tout le territoire, au-delà même du Pays Bigouden Sud.

Frédéric Le Loc'h considère que le nombre de bénéficiaires est un des critères importants à prendre en compte dans la détermination du niveau de subventionnement.

Janick Moriceau considère que la situation est grave. Le CCAS ne s'était pas réuni à ce jour, ce qu'elle regrette, il n'a donc pas encore été possible de dresser un bilan de l'épidémie de COVID avec les associations chargées de l'aide alimentaire.

Pour elle, l'augmentation appliquée aux subventions caritatives (+ 0,9 %) est insuffisante, et le traitement (en comparaison des associations sportives) est différent.

Les subventions octroyées ne prennent pas suffisamment en compte la crise sociale qui accompagne la crise sanitaire.

En conséquence, son collègue Laurent Cavaloc et elle-même s'abstiendront sur le vote des subventions à ces 3 associations.

Viviane Guéguen annonce que l'installation du CCAS est programmée pour le 30 juillet.

Janick Moriceau poursuit en suggérant de revoir les moyens de communication permettant aux élus de se « réunir », même en période de confinement.

Eric Le Guen évoque la cellule de crise, dont la vocation première est de prendre les décisions indispensables lors de circonstances exceptionnelles et qui a veillé à communiquer largement.

Frédéric Le Loc'h souligne que les conseils municipaux de certaines villes se sont tenus quand même de manière virtuelle. Il regrette en outre qu'aucune des oppositions ne soit représentée au sein de la cellule de crise.

Eric Le Guen rappelle que le PCS a été validé lors du CM de Février, et qu'à cette époque, personne n'avait soulevé ce point. D'autre part, il n'y a certes pas eu de réunion du conseil, même par vidéo, mais il tient à souligner qu'en revanche à Pont-l'Abbé, les services ont toujours été présents ce qui n'a pas été nécessairement le cas partout. La vie ne s'est pas arrêtée.

Janick Moriceau estime qu'un bilan de la crise est nécessaire, de manière à pointer ce qui s'est bien passé et ce qui pourrait être amélioré. Éric LE GUEN la rassure sur ce point. Dresser un bilan fait partie des attributions d'une cellule de crise. Un agent est dédié à la gestion du PCS, et le bilan, qui sera ensuite partagé est en cours de préparation.

Laurent Cavaloc n'a jamais remis en cause l'investissement des services. Il serait d'ailleurs favorable à une valorisation de cet engagement.

Au plan social, il se dit inquiet de l'impact qu'aura cette crise sanitaire.

Viviane Guéguen évoque certaines aides accordées par le Conseil Départemental, et affirme que l'aide alimentaire doit être impérativement doublée d'un accompagnement social plus global.

- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions annuelles aux associations, récapitulées dans le tableau joint en annexe.**

Jancik MORICEAU et Laurent CAVALOC s'abstiennent concernant les subventions accordées aux associations distributrices d'aides alimentaires.

Yann HIRIART, Fabienne HELIAS, Olivier ANSQUER, Viviane GUEGUEN et Marie BEAUSSART ne prennent pas part au vote car ils siègent au sein des conseils d'administration suivants :

- Yann HIRIART, Fabienne HELIAS : Football Club de Pont l'Abbé
- Viviane GUEGUEN : Comité d'Animation de Pont l'Abbé
- Marie BEAUSSART : Cercle Celtique
- Olivier ANSQUER : Comité de jumelage

7- Tarifs de la boutique du Musée Bigouden à compter de juillet 2020

Monsieur Bernard LE FLOC'H expose :

La boutique du Musée Bigouden offre une large gamme de produits à la vente à ses visiteurs ainsi qu'au grand public. Ces ouvrages et produits sont en lien avec les thématiques et les expositions temporaires développées au sein du Musée.

L'ensemble des références fait l'objet du tableau joint en annexe.

Les commissions Culture et Finances ont émis un avis favorable à ces propositions lors de leurs séances des 07 et 08 juillet 2020.

- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs de la boutique du Musée Bigouden.**

8- Programmation de spectacles vivants pour la saison 2020/2021

Avant d'assurer la présentation des points qui suivent, Bernard LE FLOC'H déclare : « Certes, je ne suis pas Ulysse voguant vers Ithaque au retour de Troie.

Mais vous voyez dans nos propositions, que nous n'avons pas cédé au chant des sirènes qui nous conduisait vers une programmation réduite en peau de chagrin.

Vivre dans la crainte et l'appréhension du lendemain, renoncer à l'ambition d'une belle saison culturelle constituait un danger bien plus important que d'entreprendre.

Nous avons donc fait le choix d'une dynamique de projet bien sûr raisonnée parce que nous sommes sensibles aux risques que personne aujourd'hui ne peut exclure ».

Il poursuit, dressant l'historique de ces dernières semaines et en particulier des conséquences de la crise sanitaire :

Du fait de la crise sanitaire engendrée par la COVID-19, la proposition de programmation de

spectacles 2020-2021 a été profondément impactée et a dû être retravaillée en profondeur.

La fermeture du Triskell entre mars et mai 2020 a entraîné l'annulation de 9 spectacles.

Quand cela est possible, dans un souci de maintien de notre engagement auprès des équipes artistiques déjà fragilisées par la crise, nous avons intégré à la saison prochaine l'ensemble des reports de dates.

La programmation de saison 2020-2021 respecte la "feuille de route" donnée au Service Culturel, dans la continuité des orientations appliquées depuis 3 ans : une programmation éclectique, qui embrasse très largement l'ensemble des esthétiques du spectacle vivant et qui s'adresse à tous.

Il est à noter que cette "formule" rencontre son public, la fréquentation étant passée de 7800 à 11000 spectateurs par an de 2017 à 2019.

8.1 / ANNULATION DE SPECTACLE :

« Tous les marins sont des chanteurs » avec François Morel etc.

La situation de crise sanitaire a empêché l'équipe artistique et technique de se retrouver au cours des semaines qui devaient être consacrées à la création et aux répétitions du spectacle. D'autre part, les nombreux projets dans lesquels les différents artistes sont inscrits ne permettent pas d'envisager de report sur la saison 20-21. Nous avons donc été contraints d'annuler le spectacle.

Compte tenu du travail qui avait été effectué par la Chorale de l'Amicale Laïque et par un sonneur local, nous essaierons de proposer ce spectacle lors de la saison 2021-2022.

8.2 / VALIDATION DES REPORTS DÛS A LA CRISE - COVID-19 :

« Chiffonnade » - Carré Blanc Cie - spectacle de danse petite enfance - [report mercredi 23 & jeudi 24 septembre 2020.](#)

Soñj de Bretagne - danses et musiques traditionnelles revisitées - [report dimanche 4 octobre 2020.](#)

Il est à noter que nous devons accueillir ce spectacle dans le cadre de la Fête de la Bretagne en mai 2020. Le Conseil Régional de Bretagne a maintenu sa subvention à la Ville de Pont-l'Abbé malgré la crise.

« A peu près égal à Einstein ? » - Titus - humour & théâtre - [report jeudi 26 novembre 2020.](#)
Maintien du partenariat avec le Théâtre de Cornouaille qui l'intègre dans sa plaquette de saison et en vente billetterie.

Elie Semoun et ses monstres - humour - [report mercredi 9 décembre 2020.](#)

9ème Symphonie de Beethoven - Orchestre Paul Kuentz - [report samedi 19 décembre 2020](#)
(location de salle).

Les Illusionnistes « Puzzling » - [report vendredi 26 mars 2021.](#)

8.3/ NOUVELLES PROPOSITIONS AU TITRE DE LA SAISON 2020-2021

Ouverture de saison art de rue : [dimanche 6 septembre.](#) « Furieuse Tendresse » du Cirque Exalté.

Aziz Sahmaoui & University of Gnawa - musique du monde : [mardi 13 octobre.](#)

Co-réalisation 60 / 40 % avec le **Théâtre de Cornouaille** - Scène Nationale de Quimper.

SPOK Festival : « Glaucos » Cie Bakhus : [mardi 20 octobre](#).

Cette programmation sera doublée par une insertion dans le festival « **Cultures Hip-Hop** », le spectacle étant un croisement entre cirque, danse et parkour.

Manu Lanvin & The Devil Blues - musique - blues : [mardi 10 novembre](#).

Fred Wesley & The New JB's - musique - funk - soul - jazz : [dimanche 6 décembre](#).

Festival Circonova - « 100 % Circus » - Julien Auger et Mikkel Hobitz - cirque : [dimanche 17 janvier](#).

En partenariat avec le **Théâtre de Cornouaille** - Scène Nationale de Quimper.

Michelle David & The Gospel Sessions - musique - soul : [dimanche 7 février](#).

En partenariat avec l'association **SNAP Jazz**.

« **Ersatz** » **Julien Mellano** - théâtre d'objets - humour : [mardi 23 mars](#).

En partenariat avec le **Théâtre de Cornouaille** - Scène Nationale de Quimper.

Martha High & The Royal Italian Family - musique - soul - jazz : [samedi 10 avril](#).

Co-réalisation 50 / 50 % avec **Les Aprem Jazz**.

Gilles Servat « **À cordes déployées** » - musique - chanson : [dimanche 18 avril](#).

Organisé par le **Comité d'Animation de Pont-l'Abbé**, avec le soutien du Service Culturel.

« **Tap Factory** » - claquettes - percussions - acrobatie - magie - danse hip hop : [samedi 24 avril](#).

« **John Imagine** » - Cie **Tro Didro** - théâtre & musique : [mardi 11 mai](#) (ou autre date en fév. - mars). Compagnie soutenue en co-production et en résidence.

« **Fête de la Bretagne** » du 18 au 22 mai.

Temps fort « Fest-Noz nouvelle scène » : **Fleuves + Ndiaz** : [samedi 22 mai](#).

Les Frères Jacquard - humour & musique : [samedi 29 mai](#).

Proposition de co-réalisation 50 / 50 % auprès du **Comité d'Animation de Pont-l'Abbé**.

Programmation de saison à laquelle s'ajoute deux spectacles produits par les JMFrance - Pont-l'Abbé, pour des séances scolaires uniquement :

« **Chien Bleu** » Mounawar : [mardi 19 janvier](#).

« **La légende de Tsolmon** » Duo Gobi Rhapsodie : [mardi 9 mars](#).

La diffusion de spectacles est complétée par des actions culturelles au long cours ainsi qu'un travail d'accompagnement artistique. Une attention particulière est portée aux équipes artistiques locales. En 2020-2021, nous accompagnerons les compagnies suivantes :

Cie Tro Didro (29) - théâtre - résidence du 7 au 12 septembre 2020 pour la création du spectacle « John Imagine ».

Cie Dynamina (29 & 35) - danse contemporaine & hip-hop - résidence à caler pour la création du spectacle « Alter », diffusion du spectacle repoussée à la saison 2021-2022.

Collectif Kaboum (29) - cirque - report à envisager de la résidence annulée en avril 2020 du fait du COVID-19.

Gaviny (29) ex-Outside Duo : accompagnement au long cours du groupe par des jours de mise

à disposition du plateau pour un travail de filage scénique.

Bagad Cap Caval (29) : répétitions régulières et résidence annuelle fin juillet - début août afin de permettre au Bagad de préparer le championnat national des bagadoù de 1^{ère} catégorie.

8.4 / TARIFS DE BILLETTERIE & MODALITES DE REDUCTION - ABONNEMENTS POUR LA SAISON DE SPECTACLES A COMPTER DE JUILLET 2020

BILLETTERIE

TARIFS SAISON 2020-2021 | La proposition tarifaire est la suivante :

Plein Tarif	Tarif Réduit	Tarif super réduit	Spectacles
37 €	32 €	27 €	Elie Semoun
30 €	25 €	20 €	Orchestre Paul Kuentz
29 €	25 €	15 €	
25 €	20 €	15 €	Soñj de Bretagne
25 €	15 €	5 €	
22 €	18 €	14 €	
22 €	18 €	12 €	
22 €	18 €	5 €	Fred Wesley & The New JB's
20 €	15 €	10 €	Tap Factory
18 €	15 €	13 €	
18 €	15 €	5 €	Manu Lanvin / Michelle David / Martha High
18 €	12 €	5 €	Les Illusionnistes / Gilles Servat
15 €	12 €	10 €	
15 €	10 €	5 €	Les Frères Jacquard
12 €	8 €	6 €	
10 €	8 €	6 €	
27 €	24 €		
17 €	10 €		Aziz Sahmaoui / 100 % circus - Circonova
10 €	5 €		
8 €	6 €		Glaucos- SPOK Festival
10 €			A peu près égal à Einstein / Ersatz / J'ohn Imagine / Fest-noz Fête de la Bretagne

6€		
5 €		

Chiffonnade – Semaine de la Petite Enfance

MODALITES DE REDUCTIONS (reconduction) :

Tarif réduit : adultes « abonnés Triskell », adultes détenteurs de la carte « Pass Begood », bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés), moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, groupe de plus de dix personnes, détenteurs de la carte Cezam, membres du personnel communal et du CCAS.

Tarif super réduit : moins de 18 ans et étudiants détenteurs de la carte « Pass Begood », bénéficiaires du RSA.

PROROGATION DE L' « ABONNEMENT TRISKELL »

Le PASS TRISKELL est offert pour 4 spectacles et plus pris en même temps.

Il suffit au spectateur de choisir quatre spectacles ou plus dans l'ensemble de la programmation de saison 2020-2021 du Triskell pour devenir « abonné Triskell ». Le "tarif abonné - tarif réduit" s'applique dès le 1^{er} spectacle de l'abonnement. Une fois abonné, il bénéficie du "tarif abonné - tarif réduit" pour l'ensemble des autres spectacles de la saison.

PROROGATION DU « PASS BEGOOD »

Avec le « Pass Begood », le public bénéficie de tarifs « réduit » et « super réduit » sur l'ensemble de la saison de spectacles en Pays Bigouden :

Le Triskell – Pont-l'Abbé ; Cap Caval – Penmarc'h ; Dihun - Haut Pays Bigouden ; Centre Culturel de Loctudy ; Service Culturel de Plobannaec-Lesconil ; Concerts « Une Oreille sur le Monde » - Association Écorces & Âmes.

Sont inscrits sur le « Pass » le nom et le prénom du détenteur de la carte ainsi que le nombre de personnes, membres de la famille, qui bénéficient de ces avantages.

Coût unitaire du Pass Begood : **15 €** (coût inchangé).

En vente à l'accueil-billetterie de chacune des salles ainsi qu'en amont de chacun des spectacles.

La recette issue du pass est ainsi partagée (inchangé) :

Une quote-part de 5 € par vente de pass est « reversée » en fin de saison à la FADOC afin de contribuer aux dépenses de communication communes avec les autres salles du Pays Bigouden.

Le reste de la vente, soit 10 € par pass vient contribuer aux recettes du Service Culturel.

- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur.**

8.5 / ADHESION A LA FADOC :

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville de Pont-l'Abbé à la FADOC (Fédération des Acteurs de la Diffusion de spectacles vivants en Ouest-Cornouaille).

Montant de l'adhésion : **250 €** (montant inchangé).

Bernard Le Floc'h aimerait que de nouveaux élus, par exemple ceux qui ont l'animation et la culture dans leur délégation, participent davantage aux activités de la FADOC, et que les représentants des communes assistent aux assemblées générales.

- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur.**

Bernard LE FLOC'H, président de la FADOC, n'a pas pris part au vote

8.6 / PARTICIPATION FINANCIERE AU SPOK FESTIVAL 2020 :

Il est proposé de renouveler le soutien et la participation de la Ville de Pont-l'Abbé au SPOK Festival, temps fort des arts du cirque en Ouest-Cornouaille organisé chaque année à l'automne (vacances de la Toussaint) par la FADOC et l'ensemble des acteurs de la diffusion de spectacles vivants du territoire.

La somme issue des contributions de l'ensemble des communes et structures participantes au festival permet à la FADOC de constituer un « pot commun » et d'assumer ainsi la charge financière du Festival SPOK. Concrètement, cette enveloppe vient couvrir les frais liés à l'achat des spectacles et à la communication du festival.

Par ailleurs, cette subvention versée à la FADOC permet de crédibiliser l'association dans la recherche de subventions complémentaires auprès des partenaires institutionnels que sont le Conseil Départemental du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne.

Montant de la subvention sollicitée : 1 500 € (montant inchangé).

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.** (Bernard Le Floc'h, président de la FADOC s'est abstenu)

9- Commission Communale des Impôts Directs -Mandat 2020/2026 : Désignation des membres

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une **commission communale des impôts directs** (CCID), composée du maire (ou de son adjoint délégué) et de huit commissaires (*dans les communes de plus de 2000 habitants*).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Les huit commissaires titulaires ainsi que **les huit suppléants** seront désignés par le **Directeur Départemental des Finances publiques**, sur la base d'une liste fournie par la commune et comportant le double de candidats, soit 16 titulaires et 16 suppléants potentiels.

Cette désignation doit être effectuée, (*dans un délai porté à trois mois en raison de l'épidémie de Coronavirus*) après installation de l'organe délibérant. A défaut, les commissaires sont nommés d'office par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Les commissaires doivent :

- ✓ Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- ✓ Etre âgés de plus de 18 ans ;
- ✓ Jouir de leurs droits civils
- ✓ Etre inscrits à l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune ;

- ✓ Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission tient une place importante dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

- **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les candidatures présentées par le Maire** (abstention de Janick Moriceau).

Question diverse, non validée en début de séance, car non proposée à l'oral ou par écrit :

Janick Moriceau s'étonne de l'absence d'inscription d'un dossier à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit d'une proposition d'exposition éphémère, qui devait prendre place sur la façade de l'ancien cinéma Excelsior, projet pourtant évoqué dans les deux commissions préparatoires.

Eric Le Guen lui fait savoir que la majorité (consultée comme il l'avait annoncé en commission Finances) ne s'est pas positionnée unanimement en faveur de ce projet. Respectant la position de ses collègues, M. le Maire n'a donc pas inscrit ce point à l'ordre du présent conseil.

Frédéric Le Loc'h signale que le projet a été présenté au cours des deux commissions préparatoires, et s'adressant à Eric Le Guen, souligne la « cacophonie qui règne au sein de votre majorité sur ce sujet ». Il ajoute que cette modification est révélatrice « du malaise qui règne dans votre majorité ».

Bernard Le Floc'h prend à son tour la parole : « je veux bien ne pas développer, mais je ne veux pas me renier. Je maintiens donc mon argumentation développée en commission ».

Caroline Cholet rejoint Bernard Le Floc'h dans sa prise de position.

Éric Le Guen maintient que ce point n'a en effet pas été inscrit à l'ordre du jour, mais qu'aucune des oppositions n'en a fait la remarque depuis la diffusion du rapport préparatoire, il y a près d'une semaine. Personne n'en a non plus demandé l'ajout en question diverse en début de séance. Ce dossier n'a donc pas à être débattu au sein de ce conseil. Il pourra l'être ultérieurement, en commission.

Janick Moriceau estime qu'en l'absence de règlement intérieur, ce point pourrait tout à fait être débattu. Éric Le Guen lui fait savoir que l'ancien règlement demeure applicable jusqu'à l'adoption du suivant.

Janick Moriceau pensait que la dépense correspondante (subvention) pouvait être intégrée dans le volume des dépenses votées ce soir. Elle regrette l'abandon du projet et rappelle un précédent partenariat avec cette même association, tout à fait intéressant, qui avait en outre associé la population. Il s'agissait de sculptures de visages, affichées ensuite sur les murs de l'annexe de la mairie. Éric Le Guen rappelle que la municipalité avait permis la rénovation de transformateurs en partenariat avec des associations d'insertion. Elle ne néglige donc pas la qualité du visuel dans les quartiers.

Aux déclarations de Frédéric Le Loc'h, sur la perte de confiance au sein des commissions et même au sein de la majorité, Éric Le Guen maintient que le débat, même interne à la majorité est au contraire le signe d'un respect de la démocratie.

La majorité n'ayant pas unanimement soutenu ce projet, et même si ce dernier recueillait le soutien de plusieurs élus (tous groupes confondus), il a été jugé plus respectueux de ne pas l'imposer.

Les points évoqués en commissions ne sont pas automatiquement suivis d'une délibération en conseil, et leurs avis sont consultatifs.

Frédéric Le Loc'h estime que les grands perdants sont aujourd'hui les riverains et les commerçants et il regrette la tournure de ce conseil qui s'était jusque-là déroulé dans une bonne ambiance. Il annonce son intention d'être désormais plus vigilant sur les ordres du jour, ce à quoi Eric Le Guen répond qu'un point évoqué en commission n'entraîne pas automatiquement son examen par le conseil.

Informations au Conseil Municipal :

Liste des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal (tableau joint) : elle n'a suscité aucune remarque ou question.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, la séance du Conseil Municipal est close à 22 heures.

Avant d'inviter ses collègues à prendre le « verre de l'amitié », Éric Le Guen signale que cette séance du conseil était la dernière de la carrière de Nadine Rousseau qui fera prochainement faire valoir ses droits à la retraite. Il demande des applaudissements appuyés afin de la remercier pour son investissement au sein de la commune, ce à quoi, l'Assemblée répond à l'unanimité par un tonnerre d'applaudissements.

La secrétaire,
Sophie COSSEC



Compte tenu de l'absence de Stéphane LE DOARÉ,
Et en application de l'article L.2122-17 du CGCT,

Éric LE GUEN, 1^{er} Adjoint au Maire

